

Aux avocats travailleurs autonomes en arrêt de travail pour des raisons de santé mentale
LE BARREAU DU QUÉBEC FOURNIRA UNE AIDE FINANCIÈRE

Montréal, le 23 mars 2022 – Le Barreau du Québec annonce le lancement du programme Répit, octroyant une aide financière aux avocats travailleurs autonomes qui doivent temporairement cesser de travailler pour des raisons liées à leur état de santé mentale tels que la dépression, l'épuisement professionnel et l'anxiété.

« Le Barreau du Québec prend très au sérieux la santé psychologique des avocates et des avocats ainsi que leur bien-être au travail », rappelle la bâtonnière du Québec Catherine Claveau. « Nous sommes proactifs et nous développons des moyens concrets et des mesures durables pour les soutenir. Et tout cela s'inscrit dans un devoir de protection du public, puisque l'amélioration de la santé mentale et de l'équilibre des avocats se répercute nécessairement sur la qualité de leurs services auprès de leurs clients et des citoyens. »

Le but du programme Répit, à l'origine une initiative du Jeune Barreau de Québec, est de diminuer le stress financier lié à un arrêt de travail prolongé dû à des problèmes de santé mentale. Le programme offre un pont entre les couvertures prévues par les assurances publiques et privées, afin de donner un coup de pouce financier à l'avocat et l'aider à couvrir ses frais, le temps qu'il ou elle reprenne pied.

Les conditions pour obtenir Répit

Pour être admissibles, les avocats doivent avoir été forcés à l'arrêt de travail par un médecin pour une durée de plus de 30 jours. Ce programme provincial d'aide financière s'adresse par ailleurs aux avocats qui sont des travailleurs autonomes exerçant en pratique privée à leur compte, seuls ou avec des employés, et qui ne bénéficient d'aucun soutien financier pour compenser une partie des frais fixes d'exploitation de leur bureau pendant une période d'arrêt de travail relié à l'état de leur santé mentale.

Ceux qui remplissent les conditions d'admissibilité pourront bénéficier d'une prestation financière unique de 2 000 \$ qu'il sera possible de solliciter dès le 1^{er} avril 2022.

Des formations gratuites ou à faible coût sur le bien-être psychologique

Conjointement avec ce programme d'aide financière, le Barreau lance aussi des formations en ligne destinées à sensibiliser les avocats aux symptômes du déséquilibre psychologique et aux moyens de le prévenir ou d'y remédier.

Le Barreau développera, sur un horizon de cinq ans, quatre formations en ligne par année destinées aux avocats, de manière à constituer une banque de ressources d'une vingtaine de formations qui seront gratuites ou à faible coût. La première de ces formations, donnée par l'honorable Clément Gascon et M^e Katia Germain, également médecin, porte sur le stress et l'anxiété et elle est offerte gratuitement aux membres.

Poursuivre les mesures de soutien

Ces nouvelles mesures de soutien et d'amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé psychologique des avocats s'ajoutent à de précédentes actions et font écho aux conclusions de l'*Étude des déterminants de la santé psychologique au travail chez les avocats et les avocates du Québec*, publiée en 2019.

Parmi les ressources déjà existantes depuis un bon moment, on retrouve le Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA), un service de soutien ponctuel et gratuit qui peut être rejoint, en toute confidentialité, 365 jours par année, jour et nuit. En outre, le Barreau propose sur son site Web une section qui est régulièrement mise à jour, Espace Bien-être psychologique, où les avocats peuvent consulter des capsules vidéos de sensibilisation, des articles et des outils pour atteindre l'équilibre personnel et professionnel, physique et psychologique.

Pour prendre connaissance du programme Répit, cliquez [ici](#).

Pour visualiser la bâtonnière Catherine Claveau sur le programme Répit, cliquez [ici](#).

Pour prendre connaissance de l'offre de formations Web-pro, repérez la série *Santé mentale* en cliquant [ici](#).

Le Barreau du Québec

Le Barreau du Québec est l'ordre professionnel de plus de 29 000 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient ses membres dans l'exercice du droit.

– 30 –

Renseignements : Martine Meilleur, conseillère en relations publiques
Service des communications
Barreau du Québec
514 954-3489 ou medias@barreau.qc.ca

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance du Barreau du Québec, joignez-vous à lui sur :

-  Facebook www.facebook.com/barreauduquebec
-  Twitter twitter.com/BarreauduQuebec
-  LinkedIn www.linkedin.com/company/barreau-du-quebec
-  Instagram www.instagram.com/barreauduquebec